



/ INFORMATIONS AUX ADMINISTRÉS /

La municipalité mobilisée

Publié le mercredi 18 mars 2020

Afin d'appliquer les mesures nationales, les services municipaux et les élus se mobilisent. Une cellule de crise est en place autour de monsieur le Maire, qui se réunit tous les matins avec lui, les adjoints et les différents chefs de service de la commune. Elle se déroule désormais en visioconférence. Celle-ci permet, au jour le jour, de déployer et d'ajuster les services correspondant aux besoins des administrés.

Aujourd'hui :

- > **Pour l'accueil des enfants des personnels soignants** : extension du temps de prise en charge aux périodes périscolaires (7h30 - 8h30 / 12h - 13h30 / 16h30 - 19h) et le mercredi. Afin d'alléger autant que possible la charge des parents, le repas de midi sera pris en charge par la ville.
04 94 29 22 81
- > **Pour aider les professionnels du médical** de la ville : le gel hydroalcoolique dont disposait la ville pour les élections est distribué aux professionnels qui n'ont pas pu être réapprovisionnés.
Ils peuvent se faire connaître au **04 94 29 18 60** ou par mail à ccas@bandol.fr
- > **Pour les commerçants** de la ville n'ayant pas l'autorisation d'ouvrir : ils bénéficieront d'une exonération totale de l'AOT pendant toute la durée du confinement (à l'exception des commerces alimentaires qui restent ouverts).
D'autres mesures économiques pourront être décidées ultérieurement.
04 94 29 12 44
- > **Pour la surveillance de la ville** : Les agents de la police municipale travaillent en collaboration avec les forces de l'ordre et assurent une présence renforcée sur le territoire.
04 94 29 17 60
- > **Pour les personnes sans domicile fixe** installées sur la ville : ces personnes auront deux repas par jour fournis par la commune.

Les doléances reçues par téléphone, courrier ou courriel seront prises en compte et des solutions seront apportées afin que cette période de confinement se passe au mieux pour tous. Soyons solidaires, attentifs et respectueux des consignes.

04 94 29 12 30 - cabinetdumaire@bandol.fr

Rappel des mesures précédentes prises localement :

Suite à l'arrêté du ministère des solidarités et de la santé du 14 mars 2020, la ville de Bandol met en place les mesures suivantes dès aujourd'hui :

- > Les bâtiments et lieux publics sont fermés. Seul, le service des formalités administratives (place de la Liberté) assurera une permanence pour les actes indispensables de 8h30 à 12h du lundi au vendredi.
- > Toutes les manifestations à venir sont annulées (remboursements possibles : 04 94 29 12 41).
- > Le marché hebdomadaire est suspendu. 04 94 29 12 44
- > Un accueil téléphonique sera assuré au 04 94 29 12 30. Il vous permettra de prendre contact avec les différents services municipaux. Les moyens de communication dématérialisés (email et plateforme mon.bandol.fr) restent actifs.
- > Le CCAS assure l'accueil téléphonique au 04 94 29 18 60 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h) et continue à recenser les personnes âgées isolées afin qu'elles bénéficient d'un suivi.
- > La police municipale est joignable au 04 94 29 17 60.
- > Les professionnels de la santé ayant besoin de faire garder leurs enfants doivent contacter le 04 94 29 22 81 afin d'identifier la structure d'accueil correspondant à leur besoin.



- > [CONTACT](#)
- > [ALERTE INFOS SERVICE](#)
- > [ACCUEIL](#)
- > [MENTIONS LÉGALES](#)
- > [ACCESSIBILITÉ](#)
- > [PLAN DU SITE](#)

MAIRIE DE BANDOL
HÔTEL DE VILLE
PLACE DE LA LIBERTÉ
83150 BANDOL

☎ [04 94 29 12 30](tel:0494291230)

Météo

Aujourd'hui
25 mai



🌡️ **25°C**
🌡️ 24°C

3.53 Km/h
46%
5 Km

Demain
26 mai



🌡️ **24°C**
🌡️ 24°C

3.02 Km/h
48%
19 Km